



# PLONGÉE AU DÉPART D'UN BATEAU EN FRANCE, QUI DIRIGE ? QUI ORGANISE ?

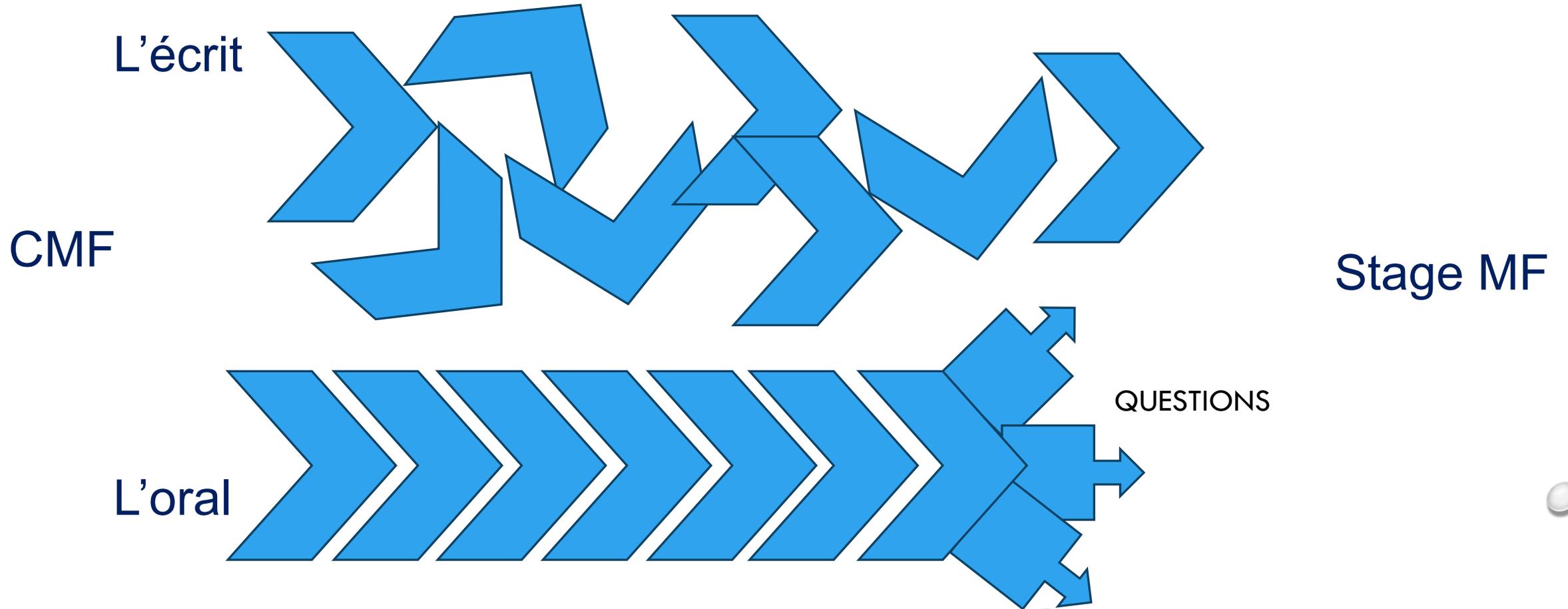
David Nabet

CMN 2025

# PRÉSENTATION

- David Nabet : plongeur depuis 1987 – Moniteur fédéral et candidat MN pour 2025
- Participation à plusieurs stages en méditerranée et quelques vacances « plongées » dans le sud au départ d'un bateau
- Et vous les CMF???

# AVANT D'ABORDER LE « THÈME »



# CŒUR DU THÈME : CODE DU SPORT (CDS)



Organisation

Palanquées

Sécurité

Réglementation

# TROIS PARTIES + UNE

- Plongée au départ d'un bateau en France,  
qui dirige ?
- Qui organise ?
- Conclusion (information importantes)

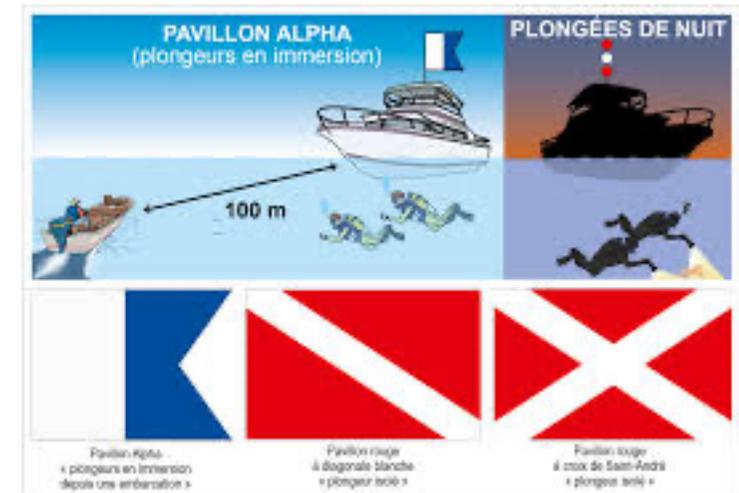


# PLONGÉE AU DÉPART D'UN BATEAU EN FRANCE, QUI DIRIGE ? QUI ORGANISE ?

**"Présentation des concepts clés pour appréhender et se familiariser avec le thème"**

# PLONGÉE AU DÉPART D'UN BATEAU EN FRANCE

- Prévisions météorologiques & Heure de la marée
- Particularités locales (courants, tourbillons, etc.)
- Contrôle du matériel individuel et collectif
- Surveillance – sécurité de surface
- Mise à l'eau et récupération des palanquées
- Lieu de plongée en fonction de l'intérêt et du niveau des plongeurs
- Briefing complet pour tous les participants, y compris le pilote du bateau
- Prévenir quelqu'un restant à terre ou la capitainerie sur les caractéristiques de la sortie et l'heure probable de retour au port



# POINT DE DÉPART LE CODE DU SPORT

## Champ d'application du Code du sport

- Code du sport = valeur légale
- Applicable à tous les établissements d'APS (L'Etablissement d'Activité Physique et Sportive), associatifs ou commerciaux
- Dans les établissements organisant la plongée subaquatique (air, nitrox, trimix, recycleur)
- S'applique en France métropolitaine + 5 départements d'Outre-mer - Ne s'applique pas en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
- Au-delà de 6 m = milieu naturel
- Ne contrôle pas si le bateau belge, les plongeurs sont belges, pavillon belge sauf accident !



## LE DIRECTEUR DE PLONGÉE (DP)



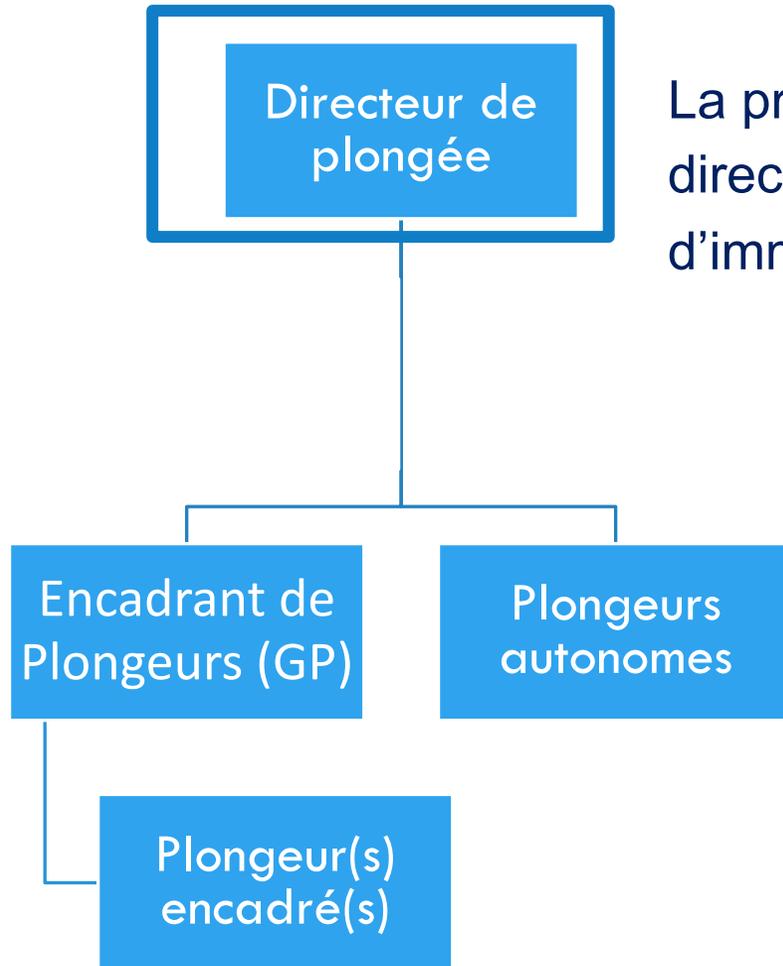
- Art. A. 322-72. - Sur le site de l'activité subaquatique, la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée. Il est responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et du déclenchement des secours.

Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur.

Il fixe les caractéristiques de la plongée et établit une fiche de sécurité comprenant notamment les noms, les prénoms, les aptitudes des plongeurs et leur fonction dans la palanquée ainsi que les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée. Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement. Le directeur de plongée est titulaire d'une qualification mentionnée à l'annexe III-15a. Lors d'une plongée aux mélanges, le directeur de plongée justifie également des aptitudes PN-C ou PTH-120 correspondant aux mélanges utilisés conformément aux annexes III-17a et III-18a.

# QUI DIRIGE ?

La pratique de la plongée est placée sous la responsabilité du directeur de plongée présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée



LIFRAS	FFESSM	CMAS	Description FFESSM
	N5	3*	Directeur de plongée d'exploration
AM	E1		Initiateur Club
MC	E2	Moniteur 1*	Initiateur Club - Guide de palanquée
MF	E3 - MF1 - BEES1	Moniteur 2*	Moniteur fédéral niveau 1
MN	E4 - MF2 - BEES2	Moniteur 3*	Moniteur fédéral niveau 2

### 3. QUI ORGANISE ?

- DP peut déléguer MAIS **garde la responsabilité**
- Rôle du chef bateau 
  - Second du Directeur de Plongée => briefing des CP
  - Pavillon alpha 
  - Assurer la mise en place
    - Palanquée de sécurité
    - Matériel à bord (sécu et d'assistance)
    - ....
  - Faire respecter l'organisation sur le bateau
  - Mise à l'eau / sortie de l'eau
  - Récolter les paramètres

Délègue une tâche /  
palanquée

Rôle joué par un.e.CMF...  
un.e futur.e DP

## AMORGOS FAB 6716

### NOMBRE DE PERSONNES A BORD

Plongeurs :           Équipage :           Autres :           TOTAL :           MAX :20 plongeurs

### METEO

Prévue à la mise à l'eau :	Dans les 6 heures qui suivent :
Vent :	Vent :
Mer :	Mer :
Courant :	Courant :

### RESPONSABLES

Directeur de Plongée :
Chef Bateau :
Skipper :
Secouriste :

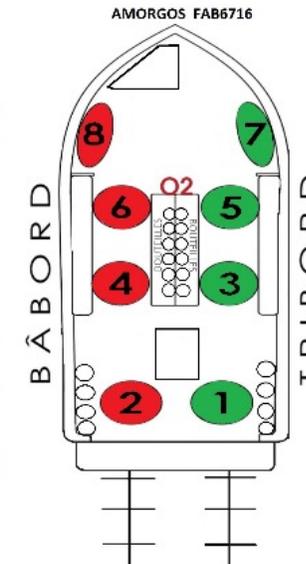
### TACHES DES PALANQUEES

Coordinateur+ bte bateau	
Bout. Réserve. Montée + vérif	
O <sub>2</sub> monté + vérif+ trousse secours	
Nourriture + eau+ vin	
Sac réserve + outillage	
Manœuvres avant	
Manœuvres arrière	
Feuille de paramètres à remplir par palanquée de sécurité	

### RESULTATS CONTROLES

Sac réserve + outillage			
Bout O <sub>2</sub>	Lit	Bars	
Bout O <sub>2</sub>	Lit	Bars	
Bout O <sub>2</sub>	Lit	Bars	
Bout O <sub>2</sub>	Lit	Bars	
Trousse secours			
Bout Rés.	Lit	Bars	
Bout Rés.	Lit	Bars	
Nourriture + eau + vin			
Boîte bateau			
Palanquée de sécu ?			
Présence de tous à bord			

### Palanquée de sécurité n° :



### SORTIE :

Date :
Site de plongée :
Coordonnées :

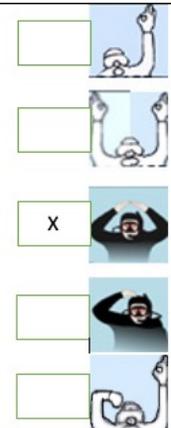
### BRIEFING DES CP

Heure départ :
Tps navigation :
Profondeur max :
Temps fond max :
TTS max :
Durée palier
Sécu compl. :
Durée totale plongée max :
Moyens rappel :
Signes de reconnaissances bateau :

### NUMEROS UTILES : 112

CROSS MED :  
 La Garde : +33 (0)4 94 61 16 16  
 Toulon : +33 (0)4 94 61 71 10  
 CROSS VHF : Canal 16  
 CROSS GSM : 196  
 POMPIERS : 18  
 CAISSON TOULON : +33 (0)4 83 16 21 82  
 CAPITAINERIE Le Lavandou :  
 VHF : Canal 9  
 Tél : +33 (0) 4 94 00 41 10

D P : +32



Heure retour :

# COMMUNICATION DP <= CB <= PLONGEURS

# RESPONSABILITÉ D'UN DP PRÉSENT

Le site de l'activité subaquatique, la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée **présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée.**

- Responsabilité => incident/accident => pénal (car loi)
- Peut-il plonger ? Oui.... Mais.... Délègue son rôle **pas sa responsabilité**

# RESPONSABLE TECHNIQUEMENT – SÉCU / SECOURS

Il est responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et du déclenchement des secours.

1. plan de secours
2. matériel de secours
3. matériel d'assistance

# PLAN DE SECOURS PLONGÉE

ET TABLEAU D'ORGANISATION DES SECOURS (ART. A322-78-1 ET R322-4 DU CODE DU SPORT)

## ÉTABLISSEMENT

NOM : **Club CMN**

ADRESSE :  
**XXXXXXXXXX**

TÉLÉPHONE : **XXXXX**

NOM DE L'EXPLOITANT :  
**XXXXXX**

ASSUREUR : **XXXX**

TÉLÉPHONE : **XXX**

N° DE POLICE : **XXXX**

## LIEUX DE PLONGÉE (un lieu peut correspondre à plusieurs sites proches les uns des autres)

NOM	COORDONNÉES (L/G)		PREMIER PORT (nom, distance, temps estimé)
1. Pointe du vaisseau	42°59,711' N	6° 24,343	<b>Port Cros</b>
2.			<b>VHF 9</b>
3.			43°00'5" N 06°22'9" E
4.			E
5.			+33 4 94 01 40 72
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			

## EMBARCATION

NOM : **Jeronimo**

IMMATRICULATION : **TL E92700**

TYPE :

LONGUEUR : **11,70** LARGEUR : **3,70**

COULEUR : **Jaune /Blanc**

Éléments caractéristiques facilitant l'identification :  
**Plateforme arrière**

## LOCALISATION DU MATÉRIEL

Oxygène, trousse de secours  
**O2 avant babort + trousse + eau / O2 centre**  
Bouteille(s) de secours adaptée(s) à l'activité et détenteur(s)  
**Nx40 Arrière babort**

## CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT GRAVE - PROCÉDURES D'URGENCE

La procédure de déclenchement des secours est placée sous la responsabilité du directeur de plongée (art. A322-72 CdS) qui réalise ou fait réaliser par des personnes compétentes le sauvetage, l'alerte et les premiers secours exigés par l'état de la victime, jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

### 1. ALERTER

EN MER  
VHF  
**16**

- PAN-PAN (3 fois)
- ICI Nom du bateau (3 fois)
- Lieu précis
- Attente réception CROSS pour passer le **message** (signes de l'accident, nombre de victimes, secours apportés, ...)

EN MER  
ASN  
**70**

- Sélection du message
- Appui maintenu sur **Distress** jusqu'à entendre 5 bips courts et un long
- Attente accusé de réception
- Mode émission (PTT) pour passer le **message** (signes, nombre de victimes, secours apportés, ...)

TÉLÉPHONE À TERRE  
CROSS  
**196**

SAMU  
**15**

- Lieu précis
- N° de téléphone
- Nombre de victimes
- Signes de l'accident (symptômes ...)
- Secours apportés
- etc.

### SECOURIR

- 2. OXYGÈNE** 100% 15 litres/minute.
- 3. REHYDRATER** : 0,3 à 0,5 litre d'eau par heure d'immersion, par petites prises régulières, sauf dans 3 circonstances (plongeur peu collaborant) :
  - risque d'inhalation ;
  - nausées et/ou vomissement ;
  - suspicion de lésion du tube digestif.
- 4. SURVEILLER** : selon les circonstances, débarrasser la victime de sa combinaison ; l'asseoir ou l'allonger ; la réchauffer (couverture de survie) et/ou la mettre à l'ombre ; la surveiller : lui parler, la rassurer, noter le pouls et son évolution ainsi que tout autre signe significatif ...

**NE JAMAIS INTERROMPRE LA PROCÉDURE, MÊME EN CAS D'AMÉLIORATION**

Ne pas administrer d'aspirine (décision médicale).

**5. FICHE D'ÉVACUATION DE PLONGEUR**  
(art. A322-78-1 du CdS)

**6. DÉCLARATION D'ACCIDENT GRAVE**  
(art. R322-6 du CdS)

### NUMÉROS D'URGENCE

CROSS VHF ..... **16**  
 CROSS VHF-ASN ..... **70**  
 CROSS TELEPHONE ..... **196**  
 SAMU ..... **15**  
 TOUTES URGENCES ..... **112**  
 POMPIERS ..... **18**  
 POLICE, GENDARMERIE ..... **17**

- ni un descriptif des sites de plongée
- ni un manuel de secourisme

1. Doit contenir l'ensemble des éléments nécessaires à la prise d'alerte.
2. Doit contenir les informations QUI SERONT demandées par le CROSS



# INFO POUR LE CROSS

## PLAN DE SECOURS PLONGÉE

ET TABLEAU D'ORGANISATION DES SECOURS (ART. A322-78-1 ET R322-4 DU CODE DU SPORT)

### ÉTABLISSEMENT

NOM : Club CMN

ADRESSE :  
XXXXXXXXXX

TÉLÉPHONE : XXXXX

NOM DE L'EXPLOITANT :  
XXXXXX

ASSUREUR : XXXX

TÉLÉPHONE : XXX

N° DE POLICE : XXXX

### LIEUX DE PLONGÉE (un lieu peut correspondre à plusieurs sites proches les uns des autres)

NOM	COORDONNÉES (L/G)	PREMIER PORT (nom, distance, temps estimé)
1. Pointe du vaisseau	42°59,711' N 6° 24,343	Port Cros VHF 9 43°00'5" N 06°22'9" E +33 4 94 01 40 72
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		

### EMBARCATION

NOM : Jeronimo

IMMATRICULATION : TL E92700

TYPE :

LONGUEUR : 11,70 LARGEUR : 3,70

COULEUR : Jaune /Blanc

Éléments caractéristiques facilitant l'identification :  
Plateforme arrière

### LOCALISATION DU MATÉRIEL

Oxygène, trousse de secours  
O2 avant babort + trousse + eau / O2 centre

Bouteille(s) de secours adaptée(s) à l'activité et détenteur(s)  
Nx40 Arrière babort

### CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT GRAVE - PROCÉDURES D'URGENCE

La procédure de déclenchement des secours est placée sous la responsabilité du directeur de plongée (art. A322-72 CdS) qui réalise ou fait réaliser par des personnes compétentes le sauvetage, l'alerte et les premiers secours exigés par l'état de la victime, jusqu'à l'arrivée des secours médicalisés.

#### 1. ALERTE

EN MER  
VHF

16

- PAN-PAN (3 fois)
- ICI Nom du bateau (3 fois)
- Lieu précis
- Attente réception CROSS pour passer le message (signes de l'accident, nombre de victimes, secours apportés, ...)

EN MER  
ASN

70

- Sélection du message
- Appui maintenu sur Distress jusqu'à entendre 5 bips courts et un long
- Attente accusé de réception
- Mode émission (PTT) pour passer le message (signes, nombre de victimes, secours apportés, ...)

TÉLÉPHONE À TERRE  
CROSS SAMU

196 15

- Lieu précis
- N° de téléphone
- Nombre de victimes
- Signes de l'accident (symptômes ...)
- Secours apportés
- etc.

#### 2. SECOURIR

2. OXYGÈNE 100% 15 litres/minute.  
3. REHYDRATER : 0,3 à 0,5 litre d'eau par heure d'immersion, par petites prises régulières, sauf dans 3 circonstances (plongeur peu collaborant) :

- risque d'inhalation ;
- nausées et/ou vomissement ;
- suspicion de lésion du tube digestif.

4. SURVEILLER : selon les circonstances, débarrasser la victime de sa combinaison ; l'asseoir ou l'allonger ; la réchauffer (couverture de survie) et/ou la mettre à l'ombre ; la surveiller : lui parler, la rassurer, noter le pouls et son évolution ainsi que tout autre signe significatif ...

**NE JAMAIS INTERROMPRE LA PROCÉDURE, MÊME EN CAS D'AMÉLIORATION**

Ne pas administrer d'aspirine (décision médicale).

5. FICHE D'ÉVACUATION DE PLONGEUR (art. A322-78-1 du CdS)

6. DÉCLARATION D'ACCIDENT GRAVE (art. R322-6 du CdS)

#### NUMÉROS D'URGENCE

CROSS VHF ..... 16  
CROSS VHF-ASN ..... 70  
CROSS TELEPHONE ..... 196  
SAMU ..... 15  
TOUTES URGENCES ..... 112  
POMPIERS ..... 18  
POLICE, GENDARMERIE ..... 17



CROSS MED	FICHE PRISE D'ALERTE	ACCIDENT DE PLONGÉE
OPERATION N° : _____	DATE : / / 20	HEURE ( ) : H
En cas d'ARRÊT CARDIO-RESPIROTOIRE CONF. A TROIS AVEC (DIRECTEMENT)		NUMERO DE TEL PORTABLE en cas de perte de CONTACT VHF: → _____
MEDECIN REGULATEUR SCMM (1) / SAMU COTIER (2)		
SEXE : HOMME FEMME /	AGE : ANS	
<b>1ère ETAPE</b>	<b>2e ETAPE</b>	<b>3e ETAPE</b>
<b>NAVIRE</b>	<b>PLONGEE</b>	<b>BILAN MEDICAL</b>
NOM du SUPPORT : _____	Type de plongée : <input type="checkbox"/> Apnée <input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> Recycleur	Médecin à bord <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC
Position : _____	Type de mélange : <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Nitrox <input type="checkbox"/> Trimix	Heure des 1 <sup>ers</sup> signes : _____ H
Site de plongée : _____	Durée totale de la plongée : _____ min	Bilan : Conscient <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC
φ _____ N	Profondeur max. : _____ mètres	Respire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
G _____ E	Durée à profondeur max. : _____ min	Gène respiratoire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Azi/Distance : / /	paliers effectués : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC	Paralysie localisation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Palanquée(s) à l'eau <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC	Heure de sortie de l'eau : _____ H	Fournillements <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Heure prévue remontée _____ H	origine de l'accident (erreur de procédure / absence de paliers, remontée rapide...)	Peau : éruption ou démangeaison <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Délai pour atteindre le port le plus proche : _____ min port : _____	Si SJP non répertorié poser les questions suivantes	localisation _____
Longueur navire _____ m		Douleur(s) localisation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Couleur _____		Saignements localisation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Hélicoptère depuis support plongée possible ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Plongée précédente ≤ 24 h <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC	Vertige localisation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Profondeur : _____ mètres	Autres : _____
		ATCD médicaux : _____
		Soins Oxygène (débit _____ l/min) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NC
		Aspirine (dose _____ mg) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Eau (volume _____ L) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Réanimation cardio-pulmonaire <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		Autres : _____
		Heure début des soins : _____ H
<b>CONCLUSION MEDECIN</b>	<b>ÉVACUATION DÉCIDIÉE AVEC LE CROSS</b>	<b>IDENTITE DU PLONGEUR</b>
Suspicion: <input type="checkbox"/> Désaturation : _____ <input type="checkbox"/> Barotraumatisme : _____ <input type="checkbox"/> Œdème pulmonaire <input type="checkbox"/> Nausée <input type="checkbox"/> Erreur de procédure sans signe <input type="checkbox"/> Arrêt cardio-respiratoire <input type="checkbox"/> Autre : _____ <input type="checkbox"/> Indéterminé	MÉDICALISATION <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON SI OUI, provenance médecin : _____ Lieu de récupération : _____ VECTEUR <input type="checkbox"/> Hélicoptère : <input type="checkbox"/> depuis support plongée <input type="checkbox"/> depuis autre moyen nautique <input type="checkbox"/> depuis hélisurface à terre (DZ) <input type="checkbox"/> Nautique <input type="checkbox"/> Ambulance (lieu de jonction)	NOM PRENOM
DESTINATION : _____		
TRANSMISSION <input type="checkbox"/> Clinique St Pierre (66)	<input type="checkbox"/> H. Ste Marguerite (13)	<input type="checkbox"/> H.A. Ste Anne (83)
TRANSMISSION <input type="checkbox"/> SAMU 83	<input type="checkbox"/> H. Pasteur (06)	<input type="checkbox"/> H. Miséricorde (2A)

# RESPONSABLE TECHNIQUEMENT – SÉCU / SECOURS

## 2. Matériel de secours

- moyen de communication permettant de prévenir les secours
  - VHF : plongée se déroule en mer au départ d'une embarcation (Canal 16 / canal 70) GSM 196
- de l'eau douce potable
- un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit) (BAVU) + un masque à haute concentration
- un ensemble d'oxygénothérapie normobare d'une capacité suffisante : secours médicaux, avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement au masque à haute concentration
- une couverture isothermique
- Trousse de secours



# CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS ART. A322-72 ET A322-78

La trousse de secours comprend au minimum :

- des pansements compressifs tout préparés (grands et petits modèle : 1 boîte de chaque)
- un antiseptique (alcool de 70°/anhydride ou alcool à tube) (iso-Betadine)
- une solution antihistaminique (tube) (réactions allergiques bénignes du style piqures de guêpes, méduses)
- une bande de type Velpeau de 5 centimètres de large
- de l'aspirine en poudre non effervescente

**Abrogé**

# RESPONSABLE TECHNIQUEMENT – SÉCU / SECOURS

## 3. Matériel d'assistance

- une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur
  - « plongée effectuée avec un mélange respiratoire autre que l'air, une ou plusieurs bouteilles de secours équipées de détendeurs, dont le contenu prévu par le plan de secours est adapté à la plongée organisée »
- un moyen de rappel depuis la surface
- une tablette de notation immergeable
- au-delà de la profondeur de 6 mètres, un j décompression



# CDS = LOI

- Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur.

CDS vs règles LIFRAS vs DP => **Le plus contraignant**  
l'emporte

# FICHE SÉCU = « FEUILLE DE PALANQUÉES » (1 / 4)

- Il fixe les caractéristiques de la plongée et établit une fiche de sécurité comprenant notamment les noms, les prénoms, les aptitudes des plongeurs et leur fonction dans la palanquée ainsi que les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée.

# FICHE SÉCU = « FEUILLE DE PALANQUÉES » (2/4)

Art. A. 322-76. -  
Plusieurs plongeurs  
qui effectuent  
ensemble une plongée  
présentant **les mêmes  
caractéristiques de  
durée, de profondeur  
et de trajet**  
constituent une  
palanquée



## FICHE DE SÉCURITÉ - PALANQUÉES

PAGE /



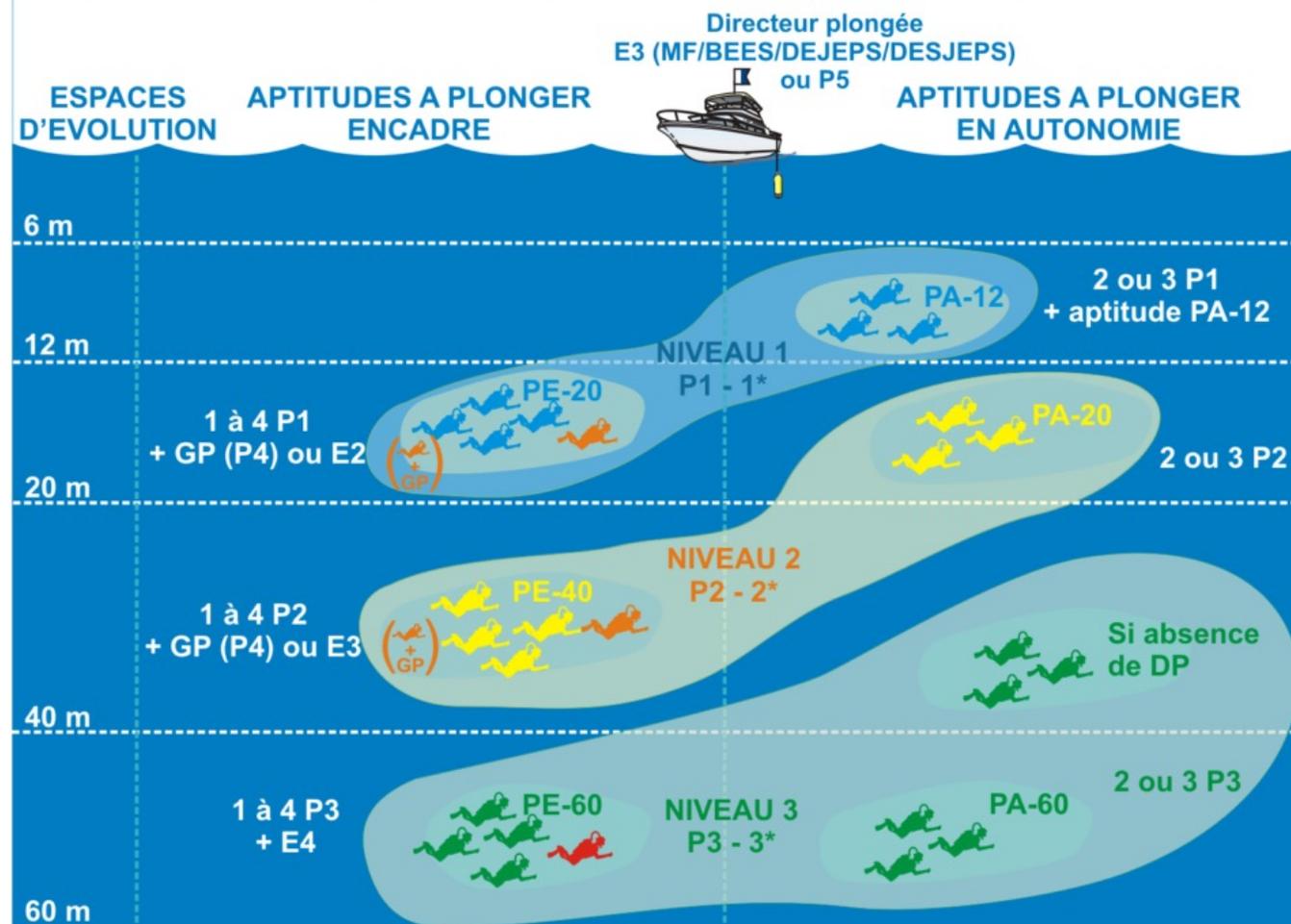
Bateau :					Nombre de plongeurs :						
Pilote :					Directeur de plongée :						
Date : / / O AM O PM O Nuit					<div style="border: 2px solid red; padding: 5px;">                 Palanquée Sécu initiale :                  Reprise palanquée Sécu :                  Évacuation :             </div>						
Site de plongée :											
Site de repli :											
		Explo / Encad / Form	Prof. max :		TTS max :						
		H. d'entrée :	h	H. de sortie :		h					
Brevet	NOM - PRÉNOM			Apt.	Gaz fond	Gaz déco					
GP :											
PI 2 :											
PI 3 :											
PI 4 :											
SF :											
<b>Prof.</b>	<b>Paliers</b>			<b>Remarques</b>							
	3m :	Sécu :									
	6m :	Sécu surf. : Oui / Non									
<b>Tps total</b>	9m :	12m :									
	6m :	Sécu surf. : Oui / Non									
	9m :	12m :									

# FICHE SÉCU = « FEUILLE DE PALANQUÉES » (3/4)

Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement.

- Papier
- Photo
- Scanner

# FICHE SÉCU = « FEUILLE DE PALANQUÉES » (3/4)



## ANNEXE III-16a

Conditions d'évolution en enseignement en plongée à l'air en milieu naturel (Article A. 322-82).

ESPACES D'ÉVOLUTION	APTITUDES MINIMALES DES PLONGEURS	COMPÉTENCE MINIMALE de la personne encadrant la palanquée	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)
Espace de 0 à 6 mètres	Baptême Débutants	E-1	1 (*) 4 (*)
Espace de 0 à 12 mètres	Débutants en cours de formation vers les aptitudes PE-12 ou PA-12	E-2	4 (*)
Espace de 0 à 20 mètres	Débutants ou PE-12, en cours de formation vers les aptitudes PE-20 ou PA-20	E-2	4 (*)
Espace de 0 à 40 mètres	PE-20 ou PA-20, en cours de formation vers les aptitudes PE-40 ou PA-40	E-3	4 (*)
Espace de 0 à 60 mètres	PE-40 ou PA-40, en cours de formation vers les aptitudes PE-60 ou PA-60	E-4	4

(\*) Possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire d'une qualification de Guide de Palanquée (GP) ou de plongeur Niveau 4 (P4).

## QUALIFICATION DU DP (MF1 /2 – MF/MN)

- Le directeur de plongée est titulaire d'une qualification mentionnée à l'annexe III-15a. Lors d'une plongée aux mélanges, le directeur de plongée justifie également des **aptitudes PN-C ou PTH-120** correspondant aux mélanges utilisés conformément aux annexes III-17a et III-18a.

# LE D.P. A DES OBLIGATIONS DE MOYENS ET UN DEVOIR DE RÉSULTAT

## Obligations de moyens :

- mettre en œuvre tous les moyens => garantir la sécurité des plongeurs
- prendre les mesures préventives adéquates
- fournir une assistance appropriée => minimiser les risques
- responsabilité du D.P. n'est pas absolue => dépend de la mise en œuvre correcte des procédures

## Devoir de résultat : D.P. doit s'assurer que

- les plongeurs reviennent sains et saufs
- les objectifs de la plongée sont atteints
- toutes les mesures de sécurité ont été respectées

**En cas d'incident ou d'accident, le D.P. peut être tenu responsable si les résultats escomptés ne sont pas obtenus, même s'il a pris toutes les précautions nécessaires**

## CONCLUSION : 6 MISSIONS DU DP

1. Organiser l'activité
2. Etablir une fiche de sécurité (feuille de palanquée)
3. Prendre les dispositions pour assurer la sécurité des plongeurs
4. Prendre les dispositions pour permettre le déclenchement des secours
5. S'assurer de l'application des règles et procédures
6. Fixer les caractéristiques de la plongée

# SOURCES

- **MÉMENTO DIRECTEUR DE PLONGÉE ET CHEF BATEAU**  
Bernard Willame MN LIFRAS 292 (CFIP)
- **Mémento Réglementation**  
Alain Foret and Pierre Dunac Editor: Editions GAP
- **FFESSM Commission Technique Nationale Manuel de Formation Technique**
- <https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/01/7ba9ce942790838a9ad870e0a55ec04712773efc.pdf>

# FIL ROUGE WOODCLAP

Comment participer ?

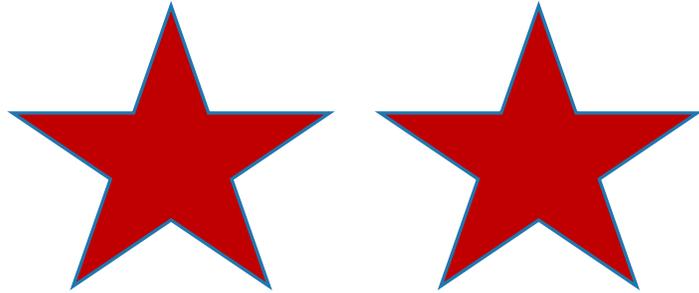


- 1 Allez sur [wooclap.com](https://wooclap.com)
- 2 Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement  
**26MARSAML**

 Activer les réponses par SMS

MERCI BEAUCOUP



DES QUESTIONS ?

